



Département
de l'Essonne

Arrondissement
de Palaiseau

Canton de
Brétigny-sur-Orge

République Française

Mairie de Marolles-en-Hurepoix

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 09 février 2021

Membres du Conseil Municipal présents : 27

Membre du Conseil Municipal absent excusé ayant donné pouvoir : 2

Membre du Conseil Municipal absent : 0

Votants : 29

Le Conseil Municipal a adopté les différents points à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix « Pour »), sauf le point n°2 :

1. Débat d'Orientation Budgétaire au vu du Rapport sur les Orientations Budgétaires
2. Convention de partenariat : Intervention au collège St Exupéry du service Jeunesse de Marolles-en-Hurepoix (24 voix « Pour », 5 abstentions : MM. Chauvancy, Murail, Mmes Léonard, Goldspiegel et Tussiot)
3. Petite enfance renouvellement de la convention entre Cœur d'Essonne Agglomération et la commune de Marolles-en-Hurepoix relative au fonctionnement de la Halte-Garderie
4. Adhésion au groupement de commandes organisé par Cœur d'Essonne Agglomération pour l'acquisition et la mise en œuvre d'un guichet numérique pour les autorisations d'urbanisme
5. CIG - Adhésion au groupement de commandes pour les assurances Cyber Risques
6. Modification des statuts du SIARCE – Adhésion de la commune de Breuillet au titre de la mobilité propre

Monsieur le Maire a rendu compte des actes effectués par délégation du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Affiché dès le 10 février 2020

LE MAIRE

Georges Joubert

Le compte-rendu détaillé de cette séance est affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune suite à son approbation lors de la séance du conseil municipal suivante.